

# Baccalauréat Général

**Session 2022**

Épreuve : **Histoire géographique,  
géopolitique et sciences politiques**

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 16

PROPOSITION DE CORRIGÉ

## **Sujet 1 : Les espaces maritimes, objets de rivalités et de coopérations**

### **Enjeux du sujet :**

Ce sujet croise les deux axes du thème 1 sur les nouveaux espaces (avec deux jalons, sur la l'affirmation de la puissance maritime à travers le nucléaire et les forces de projection, et sur la coopération pour les espaces protégés au-delà des juridictions nationales), en se centrant uniquement sur les mers et océans et en occultant l'espace astronomique (ce faisant, ce sujet est l'exact pendant de celui tombé la veille) ; le thème conclusif sur la Chine est également à mobiliser. Le croisement avec le tronc commun (thème 1 de géographie sur les mers et océans) mais aussi avec le cours de 1<sup>ère</sup> sur les frontières (avec le jalon sur le droit de la mer) est important et à valoriser.

### **Introduction :**

[*accroche*] En 2022, la guerre entre Russie et Ukraine rappelle le caractère stratégique des mers et océans. La Russie qui cherche à contrôler des mers chaudes, c'est-à-dire libres de glace toute l'année, se concentre en effet sur le littoral ukrainien, avec des ports stratégiques comme Marioupol et Odessa, envisageant des opérations de débarquement.

[*définition du sujet et contexte*] Les mers et océans, ou espaces maritimes, sont en effet depuis l'Antiquité (vers – 3000 – 476 ap. J.C.) un support de la puissance, c'est-à-dire la « capacité de faire, de faire faire, d'empêcher de faire et de refuser de faire » selon Serge Sur, qui reprend Raymond Aron [*rappels de 1<sup>ère</sup> sur la puissance*]. Ce sont de vastes étendues d'eau liquide salée, en « communication libre et naturelle » selon la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982 dite Convention de Montego Bay, reprise par André Louchet, géographe spécialiste des mers et océans. Eu égard à leur cratère stratégique, ces espaces, qui représentent 71 % (361 millions de km<sup>2</sup>, soit 700 fois la superficie de la France métropolitaine) de celle que l'on surnomme pour cette raison la « planète bleue », font l'objet de rivalités, c'est-à-dire de tensions géopolitiques, même si les coopérations, c'est-à-dire les actions concertées, ne sont pas exclues.

[*problématique*] Dans quelle mesure les espaces maritimes sont-ils une nouvelle « Frontière » au sens de F. J. Turner, c'est-à-dire un espace convoité et à mettre en valeur mais aussi à protéger, entre rivalités et coopérations ?

[*annonce de plan*] Les espaces maritimes sont depuis longtemps des espaces stratégiques et convoités, au cœur des logiques d'affrontement et de dissuasion des puissances (I). Des coopérations ont cependant vu le jour en matière juridique et environnementale (II). Néanmoins la gouvernance des mers et océans reste inachevée et elle-même source de conflits (III).

## **I. Des espaces stratégiques et convoités, au cœur depuis longtemps des logiques d'affrontement et de dissuasion des puissances**

### **1) Des territoires maritimes comme théâtres d'affrontements militaires depuis l'Antiquité au moins**

- Des batailles navales importantes au cours de l'Histoire, qui ont décidé du cours de guerres : Salamine en 480 av. J-C. (victoire des Grecs face aux Perses dans les guerres

médiques), bataille de l'Ecluse en 1340 (qui voit la Guerre de Cent Ans se dérouler sur le sol français et non anglais, la flotte française étant détruite), destruction de l'Invincible armada espagnole de 1588 par l'Angleterre qui prend l'ascendant, bataille du Pacifique durant la Seconde Guerre mondiale qui voit la victoire des États-Unis face au Japon (1941-1945).

- Raréfaction des affrontements entre navires depuis la Seconde Guerre mondiale, la dernière guerre navale étant celle des Malouines opposant en 1982 Royaume-Uni (vainqueur) et Argentine au sujet des îles éponymes situées au large des côtes argentines mais conservées par l'ancienne puissance coloniale.
- Vers un retour des guerres navales ? Affrontements en mer de Chine méridionale (île Spratley et Paracels) qui pourraient dégénérer entre navires chinois et navires des autres États revendiquant des îlots (Vietnam principalement mais aussi Taïwan, Philippines, Brunéi, Indonésie) ; en 2022, l'Ukraine a coulé au moins un navire de guerre russe.

## 2) ... Des territoires convoités pour leurs ressources et leurs enjeux économiques

- Les mers et océans ne sont pas uniquement le support d'expression de rivalités mais la cause et l'objet-même de certaines rivalités, en raison de leur caractère stratégique.
- Des rivalités croissantes pour le contrôle de zones de pêche, qui expliquent par exemple en 1947 l'extension unilatérale des eaux territoriales de 3 à 200 milles nautiques par le Chili (et d'autres États latino-américains comme le Pérou), afin de protéger sa pêche dans le courant de Humboldt ; des affrontements forts entre Islande et Royaume-Uni dans les années 1970 autour de la pêche (« guerres de la morue », avec mobilisation de la Royal Navy, sans faire de combats cependant).
- Le contrôle d'hydrocarbures offshore est également parfois facteur de conflits, entre Bahreïn et Qatar ou en mer de Chine méridionale (réserves de pétrole supposées ou supputées). En août 2007, la Russie plante le drapeau russe sous l'eau, à la verticale du pôle Nord, asseyant ses revendications dans un contexte de hausse du cours des matières premières, et orchestrant une propagande esquissant un parallèle avec le premier pas sur la lune de son rival états-unien en 1969.
- Contrôle également de routes maritimes et donc de passages stratégiques sur la route de la circumnavigation (**voir livre Studybac de Terminale histoire-géographie**) pour peser dans le commerce mondial (« Qui tient la mer tient le commerce du monde ; qui tient le commerce tient la richesse ; qui tient la richesse du monde tient le monde lui-même » affirmait déjà Sir Walter Raleigh au XVII<sup>e</sup> siècle, justifiant l'existence de thalassocraties comme Athènes au V<sup>e</sup> s. av. JC. Avec la ligue de Délos, Venise à la fin du Moyen-Âge ou l'empire britannique), sécuriser son approvisionnement comme ses exportations : le canal de Suez est une formidable rente pour l'Égypte et un moyen de pression (fermeture de 1967 à 1975, suite à la Guerre des Six Jours) ; le canal de Panama est possédé jusqu'en 1989 en pleine souveraineté par les États-Unis qui l'ont construit, Gibraltar est disputé par l'Espagne au Royaume-Uni et Ceuta et Melilla, en face, sur la côte africaine, sont revendiquées par le Maroc.
- Des rivalités également pour le contrôle des ports (la plupart des 15 premiers sont chinois), des navires (Maersk, danois, est le premier armateur mondial tandis que les pavillons de complaisance que sont Panama et Liberia enregistrent à eux seuls 40 % de la flotte mondiale), des câbles sous-marins (avec les États-Unis au cœur, comme débouchés des câbles transatlantiques et transpacifiques)... Autant de dominations et oligopoles qui aiguissent les tensions, entre États en particulier.

### 3) Des territoires à l'appropriation difficile mais stratégiques en termes de dissuasion nucléaire et de capacité de projection

- Le caractère liquide empêche une appropriation permanente (impossible de construire des bâtiments). Mais une appropriation croissante avec les nouvelles technologiques (radars et sonars, GPS, etc.)
- Les espaces maritimes sont au cœur de la capacité de projection (**jalón**), c'est-à-dire de la faculté qu'un État a de déployer son armée hors de son territoire. Cette capacité se mesure en intensité (rapidité de déploiement, volume de troupes déployées, capacité à tenir sur le temps long) mais aussi en termes d'échelle (rayon d'action).
- Ainsi les États-Unis sont les premiers en nombre de navires et forces (contrôle de *capital ships* comme les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et les porte-avions ; ils en ont une douzaine, soit autant que tous les autres États réunis) et ils ont une capacité de projection mondiale, appuyée sur des bases propres liées à leur ancien empire colonial (Pearl Harbor à Hawaï) ou prêtées/louées par des alliés (Diego Garcia au cœur de l'océan indien par le Royaume-Uni, qui a permis la projection et le ravitaillement lors de la Guerre en Afghanistan à partir de 2001, Émirats Arabes Unis).
- France et Royaume-Uni ont une projection bien moins forte mais disposent de bases sur presque tous les océans grâce à leur ancien empire colonial et donc d'une capacité de projection mondiale. Chine et Russie à l'inverse ont une marine plus puissante mais un rayon d'action plus limité, régional (ex-URSS pour la Russie, mer de Chine pour la Chine, avec une extension dans l'océan indien grâce au « collier de perles », surnom donné au réseau de bases et facilités négociées par la Chine en Birmanie, au Sri Lanka ou au Pakistan).
- S'y ajoute la dissuasion nucléaire (**jalón**) que font peser les SNLE mentionnés ci-dessus : ils sont une des composantes de la triade nucléaire (envoi d'une arme nucléaire par les airs, l'espace ou la mer) et ils sont indétectables à l'heure actuelle au-delà de 200 m de profondeur ; en maintenir toujours au moins un à l'eau (cas de la France, qui en possède 4), permet de faire planer la menace d'une riposte nucléaire imparable.

## II. Des coopérations juridiques et environnementales qui se développent essentiellement depuis les années 1980

### 1) Une lente et difficile émergence d'un droit de la mer qui se concrétise en 1982 avec la CNUDM de Montego Bay

- Coopération très ancienne, avec le principe de liberté des mers qui limite l'appropriation dès l'Antiquité grecque et qui permet le maintien de flux par des États neutres en temps de guerre ; théorisation du premier principe par le juriste néerlandais Hugo Grotius dans *Mare liberum* en 1609.
- Mise en place d'une mer territoriale à 3 milles nautiques (5,5 km, soit la portée d'un canon) au XVIII<sup>e</sup> siècle et extension progressive jusqu'en 1982 avec les progrès techniques : une coopération entre États pour un droit de la mer.
- Après l'échec (relatif) de conférences au début et au milieu du XX<sup>e</sup> siècle (1930, 1958, à Londres ou Genève), la III<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies pour le Droit de la mer (CNUDM) lancée par l'ONU en 1973 débouche sur un accord en 1982, négocié à Montego Bay en Jamaïque et appliqué en 1994 avec la ratification d'un 60<sup>e</sup> État.
- Principe commun : un gradient de souveraineté décroissant des États avec l'éloignement

à la côte (**jalon** de 1<sup>ère</sup> sur les frontières), c'est-à-dire non une frontière ligne précise et unique mais une succession de zones avec de moins en moins de droits pour l'État riverain : mer territoriale jusqu'à 12 milles nautiques (22 km) avec souveraineté totale mais circulation libre, zone contiguë jusqu'à 24 milles nautiques (44 km) avec application partielle du Droit de l'État, Zone Economique Exclusive jusqu'à 200 milles nautiques (370 km) avec souveraineté sur les ressources dans l'eau (poissons) et sous l'eau (minerais, hydrocarbures) et possible extension jusqu'à 350 milles nautiques sur le plateau continental. *Possible ici de faire un schéma, valorisé, de ces zones ; voir par exemple dans le **Studybac de Terminale histoire-géographie**.*

## 2) Une coopération au service de la protection notamment des eaux internationales

- Protection au sens de sécurité : lutte contre la piraterie, avec le système RECAP autour du détroit de Malacca entre Singapour et Indonésie, qui associe les États de la région, navires de nombreux pays occidentaux (mission Atalante) mais aussi émergents (Chine) pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, en essor au début des années 2010 (un succès, avec une piraterie quasiment disparue en 2015).
- Coopération aussi pour se protéger des migrants illégaux, tout en les protégeant eux-mêmes (sauvetage quand leur navire coule) : navires italiens notamment en Méditerranée, avec des coopérations (échange d'informations, sollicitations d'interventions, accueil de réfugiés) avec des pays voisins (France, Espagne, etc.).
- Protection enfin de l'environnement, avec la création des Aires Marines Protégées (AMP) et des conférences BBNJ (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*) ou ZAJN (Zone au-delà des juridictions nationales ; **jalon**) chaque année depuis 2017. Protection qui s'étend même en haute mer ; les AMP représentent 1,1% de la haute mer, 18,5% des ZEE.
- Il n'y a cependant pas encore d'ISS sous l'eau, malgré le projet Proteus promu par Fabien Cousteau qui voudrait une « station spatiale sous-marine » pour accueillir 12 « aquanautes ».

## III. Une gouvernance inachevée et elle-même source de conflits

### 1) Des juridictions pour trancher les conflits elles-mêmes sources de conflits

- Pour prévenir ou limiter les conflits, la coopération internationale a poussé à la mise en place de juridictions internationales.
  - AIFM, Autorité internationale des Fonds Marins, créée en 1994 à Kingston (capitale de la Jamaïque), qui délivre des concessions d'exploitation de ressources en haute-mer (nodules polymétalliques notamment), les premières datant de 2001 et ayant été données pour 15 ans.
  - TIDM, Tribunal International pour le Droit de la Mer, qui a jugé 29 affaires de sa création à 2020 ; exemple : en 2002 la Russie contre l'Australie à propos d'un navire de pêche immobilisé par l'Australie.
  - CLPC, Commission des Limites du Plateau Continental : 21 membres élus pour 5 ans qui depuis 1997 examinent les demandes d'extension de ZEE sur le plateau continental.
  - CIJ, Cour International de Justice, pas propre aux mers et océans mais qui juge depuis 1945 (c'est un organe de l'ONU) les litiges entre États, depuis son siège à la Haye aux Pays-Bas.

- Mais des conflits possibles entre juridictions, une même affaire pouvant être portée à la CIJ comme au TIDM, générant des conflits dans la coopération...

## 2) Un droit de la mer qui souffre d'importantes limites et marges d'interprétations, sources de tensions

- Les conflits perdurent : autour de la ZEE entre France et Canada au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour le respect des droits de pêche autour de l'îlot inhabité français de Clipperton au large du Mexique, à propos des réglementations environnementales imposées par le Canada en Arctique dans le passage du nord-ouest et considérées par les États-Unis comme une entorse à la libre-circulation. La justice internationale est lente et pas toujours saisie de ces affaires.
- Des différends d'interprétation : l'Indonésie considère tout navire militaire comme offensif et donc interdit de circulation dans ses eaux sans son autorisation alors que la plupart des États considèrent que la libre-circulation s'étend aussi aux navires militaires.
- La justice internationale ne peut forcer l'application d'une décision : la Chine, condamnée pour son activité en mer de Chine méridionale, refuse d'appliquer la sanction, bien qu'elle soit liée par la CNUDM.
- Des États n'ont pas signé et/ou ratifié la CNUDM, en particulier les États-Unis, l'Iran ou la Turquie ; ils ne sont donc pas tenus de l'appliquer.
- Certains États enclavés revendiquent un accès à la mer (Bolivie) et à ses ressources (Asie centrale).
- Les grandes puissances halieutiques (Royaume-Uni) veulent pêcher partout, quand les pays en développement veulent se protéger.
- Scientifiques et ONG environnementales veulent limiter la pêche et la pollution pour préserver l'environnement, générant des conflits d'usages avec les États et entreprises.
- Le statut de la haute-mer est mal cadré : *res nullius* (à personne) ou *res communis* (patrimoine commun de l'Humanité) ? Tout le monde peut-il pêcher en haute-mer... ou personne ?

### Conclusion :

[*bilan et réponse à la problématique*] Mers et océans sont depuis longtemps le théâtre d'affrontements mais les rivalités se sont accrues à propos de l'appropriation de ces nouvelles Frontières au XX<sup>e</sup> siècle avec la découverte de nouvelles ressources (hydrocarbures), avec les progrès techniques (pêche industrielle qui rend la ressource halieutique non renouvelable) et avec la mondialisation (caractère stratégique du contrôle du commerce et des câbles sous-marins). Dès lors, la coopération s'est renforcée surtout à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, pour établir un droit commun, maintenir la liberté de circulation face à la piraterie et protéger les écosystèmes y compris en haute-mer. Cependant les coopérations souffrent de nombreuses limites et les instances de régulation n'empêchent pas une gouvernance encore fragile.

[*ouverture*] Cette même tension entre rivalités et coopérations vaut pour d'autres nouveaux espaces en marge de l'écoumène, de nouvelles frontières en voie d'appropriation : le New Space rebat les cartes dans la course à l'espace en remettant en cause le traité de 1967 et le Traité de 1959 qui neutralise l'Antarctique pourrait être remis en question face aux appétits des États et Firmes TransNationales.



## **Sujet 2 : Les nouvelles formes et logiques de la guerre au XXI<sup>e</sup> siècle**

### **Enjeux du sujet :**

Ce sujet porte essentiellement sur le deuxième jalon de l'Axe 1 du thème 2, qui consiste à vérifier la validité du modèle de Clausewitz à propos des conflits contemporains. Le sujet est donc relativement réduit (sans la perspective comparative avant/après fréquente dans les sujets proches), bien plus que le sujet 1, et le correcteur le sait bien. Le jalon de l'objet conclusif (Moyen-Orient) sur la seconde Guerre du Golfe en 2003 peut être mobilisé avec profit.

### **Introduction :**

[*accroche*] L'affrontement entre Russie et Ukraine en 2022 montre que les guerres ne sont pas un événement du passé mais une réalité toujours contemporaine, derrière la « fin de l'Histoire » que certains, comme le géopoliticien états-unien Francis Fukuyama, anticipaient au début des années 1990 avec la chute de l'URSS et le début d'une hyperpuissance (H. Védrine) états-unienne, gendarme du monde et source de paix.

[*définition du sujet et contexte*] Aux affrontements indirects entre les deux blocs de la Guerre Froide (1947-1991) ont succédé depuis le XXI<sup>e</sup> siècle de nouveaux conflits ; la guerre, violent affrontement militaire (faisant au moins 1 000 morts par an selon le Heidelberger Institut für Internationale Konfliktforschung), est toujours là mais elle a évolué, changé de nature, de formes (manières de se battre) et de logiques (buts et causes). Le modèle de Carl von Clausewitz établi au début du XIX<sup>e</sup> siècle et fondé sur des armées nationales s'affrontant sur le champ de bataille semble remis en question. La première année du XXI<sup>e</sup> siècle fut marquée par le début d'une nouvelle forme de guerre, celle contre le terrorisme, qui fait suite aux attentats du 11 septembre qui donnent tout leur sens au sujet en termes de cadre chronologique.

[*problématique*] Dans quelle mesure les guerres du XXI<sup>e</sup> siècle remettent-elles en cause le modèle de Clausewitz en reposant sur de nouvelles causes, manières et finalités ?

[*annonce de plan*] Les conflits armés contemporains sont marqués par de nouveaux acteurs, qui s'engagent dans des guerres asymétriques aux finalités nouvelles (I). La manière de se battre et les lieux d'affrontement ont changé et se sont diversifiés, la victoire militaire n'induisant plus nécessairement une victoire politique contrairement au modèle de Clausewitz (II).

## **I. De nouveaux acteurs pour des guerres asymétriques aux finalités nouvelles**

### **1) De nouveaux acteurs qui contrastent dans leur structure avec les acteurs étatiques traditionnels, en recul**

- Traditionnellement depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution française, les guerres opposent des armes nationales.
- L'État est depuis plus longtemps encore (déjà à l'époque dite moderne) l'acteur-clé de la guerre, celui qui dispose du monopole de la violence selon le sociologue Max Weber (fin du XIX<sup>e</sup> siècle).
- Ces armées sont très hiérarchisées, avec un contrôle du politique sur le militaire (ministère de la Guerre, de l'armée, de la défense, etc.), une chaîne de commandement (du général au simple soldat).
- Or les États sont concurrencés notamment au XXI<sup>e</sup> siècle par des organisations non étatiques et de nouveaux acteurs : groupes terroristes (Al Qaeda) et mafieux (cartels de la drogue au nord du Mexique), « rebelles » (en Libye, avec une guerre civile depuis la

chute et la mort du colonel Kadhafi en 2011), mercenaires (avec des sociétés privées comme Wagner).

- Ces acteurs ont une logique de réseau ou de rhizomes, avec une structure déconcentrée qui permet, comme l'hydre, de voir une tête repoussée quand l'une est coupée (Al Qaeda est implantée dans les zones tribales à la frontière entre Afghanistan et Pakistan mais la « franchise » s'est développée dans le péninsule arabe et au Maghreb), ce qui leur donne une forte résilience et ce qui rend les guerres contre eux difficiles.

## **2) Des guerres inter-étatiques en recul mais une multiplication des guerres asymétriques avec de nouvelles finalités**

- Avec l'arrivée de nouveaux acteurs, les guerres n'opposent plus seulement deux États ; aux guerres symétriques (affrontement entre États ou alliances d'États de même force comme la Guerre de 7 Ans de 1756 à 1763 -jalon- ou les deux guerres mondiales avec Triple-Entente et Triple Alliance puis Alliés et Axe) et dissymétriques (guerres entre États mais marquées par une différence de forces, comme la première Guerre du Golfe, qui voit en 1990-1991 l'Iraq faire face à plusieurs dizaines d'États coalisés et bien plus puissants -jalon), succèdent des guerres asymétriques, qui opposent des acteurs de nature différente, généralement un État (réputé plus fort) et un acteur non étatique (supposé plus faible).
- Les déclarations officielles de guerre ont disparu, remplacées par des frappes ciblées gérées par le pouvoir exécutif et qui posent question dans les démocraties (si le Parlement vote la guerre en France, le président peut employer la force à l'étranger, comme Nicolas Sarkozy en 2011 avec le renversement de Kadhafi). V. Poutine parle d'opérations spéciales en Ukraine et employer le terme de guerre est passible de 15 ans de prison en Russie ; face à la montée du pacifisme, la guerre est honnie, taboue. Elle doit être justifiée comme juste (cf. rhétorique de G.W. Bush et l'Axe du Mal ou les États voyous dans le contexte post 11 septembre qui lança une « guerre contre le terrorisme »).
- Pourtant les conflits asymétriques peuvent être de véritables guerres, très meurtrières ; la guerre (civile) en Syrie de tous contre tous (gouvernement de Bachar-Al-Assad, Kurdes, démocrates, islamistes modérés, islamistes radicaux, etc.) a fait en 10 ans (depuis le printemps arabe de 2011) plusieurs centaines de milliers de victimes et généré des millions de déplacés (dans leur propre pays) et de réfugiés (qui ont fui à l'étranger). La guerre contre la drogue au Mexique a fait 60 000 morts entre 2006 et 2016.
- Les finalités de la guerre ont aussi changé : les annexions sont plus rares car critiquées par l'opinion publique et par le droit onusien. Les « terroristes » veulent imposer une idéologie (islamiste par exemple pour Al Qaeda ; jalon), les cartels de la drogue ont une finalité de contrôle du territoire à but économique ; les conflits liés à l'autonomisme ou l'indépendantisme, qui avaient décliné avec la fin de la Décolonisation, reprennent (Abkhazie et Ossétie du Sud entre Géorgie et Ukraine en 2008, Crimée et Ukraine de l'Est entre Ukraine et Russie en 2014).

## **3) Des formes de guerre nouvelles qui s'expliquent aussi par les progrès technologiques et de nouvelles armes ainsi que par la réticence des opinions occidentales**

- Avec la technologie, de nouveaux théâtres d'affrontement émergent, comme le numérique ; le cyberspace connaît des cyberattaques, comme celle probablement russe qui a ciblé l'Estonie en 2007 suite aux tensions autour du déplacement de la statue du



soldat de bronze, ou le virus israélien Stuxnet en 2010 qui aurait ralenti de deux ans le programme nucléaire de son rival iranien (jalons sur la connaissance, avec l'objet conclusif).

- Les guerres sont de moins en moins un affrontement d'hommes et de plus en plus de machines et de technologies ; la vie d'un soldat occidental notamment est très coûteuse politiquement.
- Ainsi, les Occidentaux envoient-ils de moins en moins de troupes au sol : zone d'exclusion aérienne contre Kadhafi en 2011, refus d'envoi de troupes en Syrie, etc.
- Les drones, avions sans pilote, constituent une révolution dans la manière de faire la guerre. Ils sont d'abord utilisés par les États-Unis pour procéder à des assassinés ciblés de terroristes au Moyen-Orient. Ils posent des enjeux juridiques en cas de bavure ; qui est responsable ? Le gouvernement ? La hiérarchie militaire ? Le soldat ? la machine ? L'entreprise qui a fabriqué la machine ? Le programmeur informatique du drone ?
- Ces nouvelles armes sont utilisées entre États ; ainsi les drones turcs ont permis à l'Azerbaïdjan (allié de la Turquie) de prendre l'ascendant en 2020 dans le conflit qui l'oppose à l'Arménie à propos du Haut-Karabagh ; ils permettent aussi la résistance de l'Ukraine face à la Russie, qui a perdu plus de chars d'assaut que l'Ukraine en proportion notamment face à ces drones.
- Les armes de pointe, considérées comme armes de dissuasion, sont menacées d'être utilisées, voire utilisées ; ainsi V. Poutine menace de recourir à des armes nucléaires tactiques et a utilisé un missile hypersonique en Ukraine, selon une technologie maîtrisée seulement par 3 autres États (Chine, Corée du Nord et États-Unis).
- Les conflits mémoriels et rivalités économiques sont aussi par métaphore de nouveaux types de guerres : multiplication des embargos commerciaux (contre la Russie par exemple), frictions entre France et Algérie à propos de la colonisation et de la torture.

## **II. De nouvelles manières de se battre et une diversification des lieux d'affrontement qui remettent en cause la logique de Clausewitz voulant qu'une victoire militaire conduise à une victoire politique**

### **1) Guérillas rurales et urbaines, la tactique du faible face au fort...**

- Dans une guerre asymétrique, le faible se place en position défensive et utilise le terrain, qu'il connaît à son avantage.
- Des guérillas rurales peuvent s'opposer aux armées étatiques, en s'appuyant sur l'ampleur du territoire à contrôler, sur les nombreux refuges et sur une complicité plus ou moins forcée de la population. Exemple : les FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie, guérilla marxiste rurale) avant qu'elles ne déposent les armes en 2016.
- Les guérillas urbaines se multiplient, les armées devant se préparer à ce nouveau champ de batailles où l'adversaire utilise les populations civiles comme bouclier humain, les bavures permettant de retourner l'opinion locale contre le fort. Chaque bâtiment, chaque mur peut cacher des *snipers*.

### **2) ... qui implique une multiplication des théâtres d'affrontement au détriment du champ de bataille classique et provoque une menace permanente et ubiquiste**

- Ces nouveaux théâtres remplacent le champ de bataille classique, où des soldats s'affrontent en lignes (phalanges grecques, légions romaines, tranchées de la Première

Guerre mondiale, front de l'est de la Seconde Guerre mondiale).

- Dès lors, il n'y a plus d'opposition spatiale et temporelle entre la guerre et la paix. Il n'y a plus un front en guerre et un arrière protégé : le terrorisme peut frapper n'importe où (il est donc ubiquiste ; cf. attentats de Paris en 2015), y compris en milieu rural (prêtres pris en otages ou assassinés dans des églises) en Occident, loin des théâtres d'affrontement du Moyen-Orient. De la même manière, faute de déclaration de guerre et de traités de paix, la guerre est permanente, avec le plan Vigipirate et l'opération Sentinelle qui le rappellent en France au quotidien.
- Dans ces conditions, l'essentiel des morts ne sont plus des soldats et combattants mais des civils ; c'est le cas en Syrie par exemple. Plus de 90 % des victimes d'attentats dans le monde sont des musulmans, tués par d'autres musulmans, notamment en Indonésie et en Inde, loin des médias occidentaux.

### 3) Quand la victoire sur le terrain ne signifie pas (ou plus) la victoire politique : un faible qui peut l'emporter dans les guerres asymétriques

- Le modèle de Clausewitz est aussi remis en cause car la victoire militaire, sur le terrain, n'implique plus nécessairement une victoire politique.
- Ainsi, l'Afghanistan est-il un nouveau borbier pour les États-Unis à partir de 2001 : le régime des talibans a été facilement balayé par une coalition internationale approuvée par l'ONU dans les mois qui ont suivi les 3 000 morts des attentats du 11 septembre 2001. Mais 20 ans plus tard, les États-Unis se retirent totalement sans avoir pu stabiliser le pays et les talibans en reprennent le contrôle.
- De même, faire tomber Saddam Hussein en 2003, cette fois-ci sans aval de l'ONU (jalon), fut aisé pour les États-Unis et leurs alliés (Royaume-Uni, Espagne, etc.) mais cela déboucha sur le chaos iraquien et fut le terreau de la mise en place de Daech, l'État islamique, qui prit le contrôle d'un vaste territoire à cheval sur la Syrie et l'Iraq à partir de 2014-2015, avant de refluer en 2019.
- Il faut donc conquérir les cœurs et les esprits et non le champ de bataille ; c'est pourquoi l'armée française investit pour développer les villages au Mali (puits, barrages) et éviter que les habitants ne rallient les islamistes. Établir une paix durable est devenu un élément clé des nouvelles guerres.

#### Conclusion :

[bilan et réponse à la problématique] Le modèle clausewitzien de la guerre voyant s'affronter des armées nationales sur le champ de bataille est remis en cause par l'émergence de guerres asymétriques bien plus complexes où le faible peut l'emporter sur le fort ; les nouveaux acteurs, nouvelles armes et nouvelles manières de faire la guerre font écho aux progrès technologiques mais également à la codification du droit international et à l'évolution des opinions publiques notamment dans les démocraties occidentales. Cette évolution pose de nouveaux enjeux juridiques (responsabilité dans les bavures des drones) mais aussi politiques et militaires (comment conquérir la paix dans les cœurs, plus que sur le champ de bataille ?).

[ouverture] La question du caractère nouveau de tous ces éléments peut cependant se poser (les Espagnols mènent une guérilla en 1807-1808 contre Napoléon, la guerre d'Algérie a bien vu une défaite de l'État français théoriquement militairement supérieur aux indépendantistes algériens) ; et le modèle de Clausewitz n'est pas définitivement mort : la guerre en Ukraine en 2022 prouve que l'affrontement entre deux armées étatiques n'a pas disparu, même s'il est complété par des guérillas urbaines et rurales. La guerre se fait de plus

en plus hybride.

## **Etude critique de documents**

### **Introduction**

Les questions environnementales sont devenues des sujets de préoccupations politiques et médiatiques majeures, bien qu'a priori éloignées des questions géopolitiques traditionnelles. La polysémie du terme « environnement » le met au cœur de différents débats scientifiques. Les différentes représentations de l'environnement et de ses usages sont cause de conflits à toutes les échelles. Présentation des documents et de l'annonce du plan. Problématique : Comment les pouvoirs publics développent des politiques de préservation afin de sensibiliser la population sur l'environnement ?

### **Plan détaillé**

#### **1) La nature, un bien en danger face à l'urgence climatique**

- Surexploitation des ressources notamment de la faune et de la flore. Les forêts sont en danger face à la surconsommation des ressources par les activités humaines. Besoin d'informer et de sensibiliser la population (docs 1-2) soit par des documents ministériels, soit par des affiches publicitaires incitant le public à aider au financement « donate to the parks » ;
- Le défrichement utilisé massivement dans l'agriculture nuit à la nature car cela entraîne une sédentarisation des activités humaines et augmente les risques naturels (doc 1).

#### **2) Préserver et protéger la nature, un besoin essentiel pour l'humanité**

- Un besoin de statufier par la mise en place de législation (doc 1) dans le but de limiter une anthropocénisation accélérée ;
- Mais aussi en créant des parcs nationaux dans le but de protéger la faune et la flore (doc 2) afin de permettre aux acteurs locaux d'avoir une marge de manœuvre plus importante.

#### **3) Un cas d'étude, l'environnement aux Etats-Unis**

- Une politique de préservation mettant en avant le caractère exceptionnel des paysages ainsi que de la volonté de préserver le lieu (doc 2) ;
- Une invitation à inciter la population à s'engager dans la préservation du site (doc 2).

### **Conclusion**

Les questions environnementales ont été appropriées par une société civile de plus en plus concernée, favorisant de nouvelles formes d'actions, plus radicales. L'environnement est donc

également le théâtre des politiques environnementales, afin de limiter les impacts négatifs de l'activité humaine.